
Microprogramme de 1er cycle en résolution de conflit - 0505

RESPONSABLE :

Stephane Grenier
819 874-8728 poste 6313

SCOLARITÉ :

15 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Ce microprogramme vise le développement d'habiletés et d'attitudes éthiques de résolution de conflit, nécessaires pour toute personne ou tout intervenant qui veut se doter d'un savoir-faire afin de faciliter la paix communautaire à travers des moyens non juridiques.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Posséder une année de scolarité universitaire (30 crédits) ou l'équivalent.

Base expérience

Posséder deux ans d'expérience de travail pertinente en situation de résolution de conflit qui doit être démontrée (fournir une lettre d'explication ou de présentation et des preuves démontrant l'expérience pertinente en résolution de conflit).

OU

Obtenir l'approbation de la responsable du microprogramme.

PLAN DE FORMATION :

| | |
|---------|---|
| ANI2115 | Dynamique du développement des groupes (3 cr.) |
| TSO1011 | Habiletés et méthodes de gestion de la situation conflictuelle (3 cr.) |
| TSO1012 | Introduction à la médiation (3 cr.) (ANI2115 et TSO1011) |
| TSO1013 | Compréhension et maîtrise de la colère (2 cr.) |
| TSO1014 | Arbitrage (1 cr.) |
| TSO1015 | Médiation et différents milieux d'intervention (3 cr.) (TSO1011 et TSO1012) |

* : Disponible à distance